
RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-348
VISANT À FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026
ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Poirier
Et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

Et il a été ordonné et statué que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe et ledit conseil ordonne et statue par le présent projet de règlement ainsi qu'il suit, savoir :

ARTICLE 1 : TAUX DE TAXES

Que les taux de taxes pour l'exercice financier 2026 soient établis selon les données contenues à l'ANNEXE A du présent règlement.

ARTICLE 2 : TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 10 pourcent (10%), plus 5 pourcent (5%) de frais d'administration.

ARTICLE 3 : PAIEMENT PAR VERSEMENTS

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique.
Toutefois, lorsque dans un compte, leur total est égal ou supérieur à 300 \$, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en quatre versements égaux.

ARTICLE 4 : DATE DES VERSEMENTS

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le 1er versement des taxes municipales est le 30^e jour qui suit l'expédition du compte, le 2e versement devient exigible le 15 avril 2026, le 3^e versement exigible le 15 juin 2026 et dernier versement, le 15 septembre 2026.

ARTICLE 5 : PAIEMENT EXIGIBLE

Si un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est exigible.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ANNEXE « A »

L'annexe « A » fait partie intégrante du projet de règlement 2026-348.

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE ET DE SERVICES POUR L'ANNÉE 2026

Taux de taxes 2026 par 100 \$ d'évaluation. Ce taux de taxes se répartit comme suit :

Taxe foncière générale	0,3564\$	
Taxe Sûreté du Québec	0,0548\$	
Taxe Régie des Incendies	0,0596\$	
Taxe voirie locale :	0,3341\$	
Taxe route Bureau	0,0056\$	
Tarif d'entretien eau	99,00 \$	par unité
Tarif d'entretien assainissement, égout	108,00 \$	par unité
Tarif vidange résidentiel et chalet	161,00 \$	par unité
Tarif récupération	36,00 \$	par unité
Tarif vidange matières organiques	90,00 \$	par unité
Tarif vidange fosse septique résidentiel	157,00 \$	par unité
Tarif vidange fosse septique chalet	109,00 \$	par unité
Roulotte	120,00 \$	par unité

J.F.

Tarif vidange et récupération commercial et industriel :

CATÉGORIE 1 : Par unité : vidange 235,00\$

- Bureau ou place d'affaires
- Salon de coiffure
- Garderie

CATÉGORIE 2: Par unité : vidange 265,00\$

- Denturologiste, professionnel de la santé
- Résidences pour personnes âgées
- Salon funéraire
- Entrepôt
- Casse-croûte

CATÉGORIE 3: Par unité : vidange 315,00\$

- Garage commercial
- Industries (avec bac de 360 litres)
- Hôtel, bar licencié
- Fermes

CATÉGORIE 4: Avec container

Par unité: vidange 360,00\$

- Salle de quilles
- Couvoir
- Restaurant

CATÉGORIE 5: Avec container

Par unité: vidange 585,00\$

- Épicerie
- Industrie

Adopté à l'unanimité à St-Adelphe, le dix-neuvième jour de janvier 2026.

Adoptée



Carole Neill, mairesse



Julie Francoeur, directrice générale

Avis de motion donné : 2026-01-14

Adoption du projet de règlement : 2026-01-14

Adoption du règlement : 2026-01-19